

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, Mme HULSHOF Sabine, M. ROBERT François, Mme CRUET Cynthia, Mme LACAZE Aurélie, M. SAUQUES Kevin

Etaient absent : M. CAZES Jérôme

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CRUET Cynthia

Date de convocation

17/03/2025

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le détail des propositions de subventions de fonctionnement aux organismes publics, aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions de subventions de fonctionnement aux organismes publics, aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2025 de Monsieur le Maire telles qu'indiquées ci-après,

• Foyer Rural des Jeunes	3700 €
• Amicale des Sapeurs-Pompiers	1400 €
• Basket Club Courrensan	3500 €
• Lous Gahec S	300 €
• Association des propriétaires	650 €
• Amicale des anciens combattants de courrensan	350 €
• Le Goujon Gondrinois	140 €
• Coopérative scolaire	200 €
• Autres associations	800 €

-D'autoriser Monsieur le Maire à verser le montant desdites subventions aux différents organismes et associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

